

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 31 janvier 2013 – 18 h 30

Gestion et finances

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2013 – Commune et Camping municipal

Madame Sylvie CONTRERAS, adjointe au Maire déléguée, en application de la loi du 06 février 1992 présente aux membres du conseil municipal le Débat d'Orientation Budgétaire de la commune et du camping municipal pour l'année 2013.

Demande de subventions

2. Installation d'un ponton sur le Fleuve Hérault

A la sortie du village, sur la route d'Aniane, le barrage hydroélectrique, ouvrage d'art de 75 ml de large, entre les rives des communes de Gignac et de St-Jean de Fos, produisant en moyenne 4 000 000 KW/h, est à l'origine d'une retenue formant plan d'eau sur le fleuve Hérault.

Dans un périmètre restreint, les berges ont été aménagées facilitant l'accès et l'entretien ; ces dernières sont organisées suivant des terrasses de faible largeur ou suivant les morphologies de la pente.

La plaine est composée de terrains agricoles (à dominante viticole). A proximité, sont aménagés :

- un camping municipal comprenant des surfaces aménagées (tennis, parking, hébergements légers de loisirs),
- des pinèdes organisées développant des parcelles ombragées.

Ces zones se situent en bordure de route à la transition entre les berges et la plaine viticole.

Le projet de PLU prévoit une zone UT à destination principale de loisirs et de tourisme pour des projets d'activité et d'hébergement touristique.

Ce site est un des sites de baignade sur l'Hérault après celui du Pont du Diable et accueille aussi des activités de pleine nature : escalade, canoë-kayak, pêche...

Toutefois, les équipements sur zone existants ne sont, pour autant, pas satisfaisants et ne permettent pas l'accueil et la pratique des activités en toute sécurité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal , que en tenant compte des réflexions d'aménagement d'ensemble menées sur les berges de l'Hérault, à l'échelle du département et en collaboration avec la CCVH – projet d'aménagement de VALCORDIA -, la commune envisage la mise en place d'un ponton amovible et l'aménagement succinct d'un accès n'obérant pas les prévisions futures pour ce site.

Cet ouvrage pourra améliorer la pratique déjà existante des activités :

- canoë-kayak : développement de l'activité et pratique de l'apprentissage avec la mise à l'eau nécessaire,
- pêche : pratique depuis le ponton pour les sédentaires mais aussi pour les touristes, offrant ainsi un accompagnement au camping municipal, avec la mise à l'eau de petites embarcations,
- animations ponctuelles : feu d'artifice.

Le caractère démontable de l'équipement permettra une modularité et une réversibilité laissant toute attitude pour des évolutions futures.

Le projet est estimé à 20 200 €HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous octroyer une aide financière – Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Conseil Régional et Conseil Général -.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)